

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2022

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 14^e jour du mois de juillet deux mille vingt deux (2022), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 9 juin 2022
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2022
- 1.5 Autorisation de signature d'un bail - bâtiment sis au 412 rue Principale
- 1.6 Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs/réceptionniste
- 1.7 Entretien paysager
- 1.8 Congrès de la FQM

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2022
- 2.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2021
- 2.3 Adoption du règlement #2022-391 décrétant une dépense de 392 000 \$ et un emprunt de 392 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon
- 2.4 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Contrat de travail - Directeur incendie
- 3.2 SISEM Politique de travail 2022-2023-2024-2025
- 3.3 Entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie - SISEM 3.0

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Rochette Excavation - Demande de paiement #3
- 4.2 Contrat de déneigement - ajustement pour l'essence saison 2021-2022
- 4.3 Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales et des projets de rechargement et de revêtement de routes en 2023
- 4.4 Acquisition des lots 5 724 198 et 5 724 203 dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon
- 4.5 Secteur des mines - échantillonnage des puits d'observation
- 4.6 Achat panneau pédagogique - complément
- 4.7 Mandat pour l'asphaltage de divers segments

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Audition des demandes de dérogation mineure pour les lots 5 725 150 et 5 725 151
- 5.2 Demandes de dérogation mineure pour les lots 5 725 150 et 5 725 151
- 5.3 Demandes à la commission de toponymie

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Association des Propriétaires du Lac Georges - demande d'aide financière

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Achat d'un tracteur à gazon
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Marcel Picard, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-07-104 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 9 juin 2022 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.3 Adoption du procès-verbal du 9 juin 2022

2022-07-105 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2022 a été remis aux élus avant la présente séance ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Ginette Bourré

Et résolu que le procès-verbal du 9 juin 2022 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance de juin 2022

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE :

Madame Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de juin 2022.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Autorisation de signature d'un bail - bâtiment sis au 412 rue Principale

2022-07-106 Il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu d'autoriser M. Marcel Picard, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban un bail pour la location du bâtiment situé au 412 rue Principale Notre-Dame-de-Montauban selon les termes et conditions négociés entre les parties.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.6 Embauche d'une coordonnatrice aux loisirs/réceptionniste

2022-07-107 **CONSIDÉRANT QUE** le poste aux loisirs est vacant depuis le 9 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT le départ de Fabienne Gosselin au poste de réceptionniste au 15 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT l'excellent travail de Josée O'Bomsawin lors de son stage dans nos bureaux en juin 2022;

CONSIDÉRANT que Josée O'Bomsawin est déjà à l'embauche de la municipalité , qu'elle a œuvré pendant de nombreuses années comme gérante du Centre-Sportif Jules Paquin et en raison de son implication dans plusieurs dossiers concernant les loisirs à Notre-Dame-de-Montauban ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban embauche Mme Josée O'Bomsawin à titre de coordonnatrice aux loisirs/réceptionniste à compter du 18 juillet 2022;

Et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat de travail de Mme O'Bomsawin. Il est à noter que cette embauche est sujette à une période de probation de 3 mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

1.7 Entretien paysager

Il est proposé par Madame

ET résolu

D'accepter l'offre de services de Mme Isabelle Therrien pour l'entretien des plates-bandes municipales pour un montant forfaitaire de 6 000\$. Ce montant sera défrayé de la façon suivante: 3 000\$ à la fin juillet, 2 000\$ à la fin août et 1 000\$ à la fin de la saison.

ADOPTÉE à l'unanimité de conseillers présents.

1.8 Congrès de la FQM

2022-07-109 CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu d'autoriser la participation de Monsieur Marcel Picard, maire, au congrès de la FQM et de défrayer les dépenses rattachées à cette participation.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de juin 2022

2022-07-110 ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil ;

Il est proposé par Madame Ginette Bourré et résolu d'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de juin 2022. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 533 856,16 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 juin 2022.

Pascale Bonin

Directrice générale et greffière-trésorière

2.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant 2021

2022-07-111 CONSIDÉRANT QUE le maire a fait la lecture lors de l'assemblée de son rapport sur la situation financière de la Municipalité ;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu ;

QUE le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2021 soit adopté et qu'il soit distribué

dans toutes les résidences ayant une adresse postale sur le territoire et inséré sur le site web de la municipalité ;

QU'il soit permis, pendant une période de 15 jours suivant la publication sur le site web de la municipalité, aux citoyens de soumettre leurs questions et/ou commentaires par courriel à direction.ndm@regionmekinac.com. Un suivi et/ou réponses seront données lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.3 Adoption du règlement #2022-391 décrétant une dépense de 392 000 \$ et un emprunt de 392 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon

2022-07-112 ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu

D'adopter le règlement #2022-391 *décrétant une dépense de 392 000 \$ et un emprunt de 392 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon*, tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

2.4 Période de questions (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Contrat de travail - Directeur incendie

2022-07-113 CONSIDÉRANT que le directeur incendie du SISEM, M. Jonathan Fontaine, œuvre à temps partiel depuis le 1^{er} avril 2022 ;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un chef de division par le SISEM pour palier ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu que le conseil autorise, dans le cadre de l'entente SISEM, Madame Manuella Perron, directrice générale par intérim de la Municipalité de Lac-aux-Sables, à procéder aux signatures du contrat de travail à temps partiel pour le directeur incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

3.2 SISEM Politique de travail 2022-2023-2024-2025

2022-07-114 CONSIDÉRANT QUE la politique de travail du Service incendie secteur Est de Mékinac a pris fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet de politique de travail pour les années 2022-2023-2024-2025 a été soumis pour étude aux trois municipalités (Notre-Dame-de-Montauban, Lac-aux-sables et Rivière-à-Pierre) et que les commentaires formulés ont été intégrés ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu

QUE ce conseil accepte la politique de travail du Service incendie secteur Est de Mékinac 2022-2023-2024-2025 telle que déposée ;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer la politique de travail du Service incendie secteur Est de Mékinac 2022-2023-2024-2025.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

3.3 Entente intermunicipale relative à l'application du schéma de couverture de risques en incendie - SISEM 3.0

2022-07-115 CONSIDÉRANT les besoins communs en service incendie des municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Volet 4 afin de bonifier l'entente par l'embauche de 2 pompiers à temps plein et d'une garde externe;

CONSIDÉRANT la présentation aux élus du projet d'entente intermunicipale SISEM 3.0 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Ginette Bourré

Et résolu;

- **QUE** le conseil municipal autorise M. Marcel Picard, maire et Mme Pascale Bonin, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente intermunicipale SISEM 3.0 entre les municipalités de Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban et de Rivière-à-Pierre pour la mise en place de celle-ci;
- **QUE** cette entente entre en vigueur le 1^{er} juin 2022 et ce, pour une période de 3 ans et 7 mois ie. jusqu'au 31 décembre 2025.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Rochette Excavation - Demande de paiement #3

2022-07-116 TENANT COMPTE QUE dans le cadre du projet d'installation d'une filière de traitement des eaux usées desservant les bâtiments municipaux, les travaux ont été réalisés au printemps 2022 ;

TENANT COMPTE QUE Rochette Excavation nous a transmis une demande de paiement #3 datée du 27 mai 2022 qui tient compte des paiements faits dans le cadre de la demande de paiement #1 (résolution 2021-11-207) et de la demande de paiement #2 (résolution 2022-06-99) ;

TENANT COMPTE de la recommandation de paiement de l'ingénieur au dossier, Mme Isabelle Parent d'Avizo ;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu

De procéder au paiement d'un montant représentant 50 % de la demande soit 986.47 \$, taxes en sus, à Rochette Excavation et ce, afin de tenir compte de la reconnaissance par l'entrepreneur de la responsabilité partagée pour les frais supplémentaires lors du raccordement de la conduite provenant du garage.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.2 Contrat de déneigement - ajustement pour l'essence saison 2021-2022

2022-07-117 **CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement et d'entretien hivernal 2018-2023 a été octroyé à MM. Jean-René et Réal Bourré ;

CONSIDÉRANT QUE, tel que stipulé à l'article 2.13 du contrat, une clause d'ajustement pour l'essence est prévue pour tenir compte de la variation du prix du carburant diesel sur une base annuelle ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu

De verser à l'entrepreneur la somme de 15 184,73 \$, taxes incluses, pour tenir compte de la variation du prix du carburant diesel pour la période contractuelle 2021-2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.3 Mandat au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales et des projets de rechargement et de revêtement de routes en 2023

2022-07-118 **CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer des demandes de subvention au MTQ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) :

- Volet soutien pour un projet de rechargement ;
- Volet redressement et accélération pour un projet de revêtement ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il y a lieu de mandater un ingénieur pour la mise à jour du plan d'intervention de même que la préparation d'estimés et la confection de plans et devis au besoin ;

Il est proposé par Madame Ginette Bourré

Et résolu

De mandater le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, représenté par M. Carl Jutras, ingénieur, pour la mise à jour du plan d'intervention de même que la préparation d'estimés et la confection de plans et devis au besoin dans le cadre des demandes de subvention.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.4 Acquisition des lots 5 724 198 et 5 724 203 dans le cadre des travaux de réfection de la rue Saint-Siméon

2022-07-119 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban se doit de procéder à la réfection de la rue Saint-Siméon ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ces travaux, des servitudes d'écoulement devront être consenties ;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas des lots 5 724 198 et 5724 203, les propriétaires préfèrent plutôt vendre à la Municipalité et ce, au prix de l'évaluation municipale (soit

13 800 \$ pour les 2 lots) ;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux travaux, la Municipalité pourra se départir de toute portion excédentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le maire et la directrice générale à signer toute promesse d'achat et tout acte notarié pour l'acquisition des lots 5 724 198 et 5 724 203 au coût de 13 800\$. Tous les coûts reliés à ces transactions seront défrayés par la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.5 Secteur des mines - échantillonnage des puits d'observation

2022-07-120 CONSIDÉRANT QUE 5 puits d'observation ont été installés dans le secteur des mines en prévision des travaux de revalorisation des résidus miniers par une tierce partie ;

CONSIDÉRANT QUE l'échantillonnage réalisé en mars 2022 après la construction des puits d'observation a permis de définir les teneurs de fond du secteur et que des anomalies ont été détectées ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Yves Garneau d'Akifer de continuer l'échantillonnage des puits à raison de 4 fois par année au minimum afin d'effectuer un suivi approprié ;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu

De mandater la firme Akifer, représentée par M. Yves Garneau, pour procéder à l'échantillonnage des puits d'observation en juillet 2022, octobre 2022, janvier 2023 et avril 2023 et ce, au coût d'environ 2 300 \$, taxes en sus, par échantillonnage selon la grille des honoraires fournies dans sa soumission du 29 juin 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.6 Achat panneau pédagogique - complément

2022-07-121 CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-04-65 concernant l'achat d'un panneau pédagogique ;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu

D'ajouter, en complément à cette résolution, que cet achat non budgété au coût de 5 467,60 \$, taxes en sus, sera défrayé à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

4.7 Mandat pour l'asphaltage de divers segments

2022-07-122 CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire procéder à des travaux de réparation de pavage sur divers segments ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a lancé une invitation de soumissions à trois soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT que Spémont Asphalte a été le soumissionnaire le plus bas conforme ;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par Madame Ginette Bourré

Et résolu

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban octroie le mandat à Spémont Asphalte, représenté par M. Michel Gervais, pour les travaux de réparation de pavage de divers segments sur son territoire. Ce mandat sera réalisé au coût de 24 604.65 \$, taxes incluses, tel que décrit sur la soumission en date du 14 juillet 2022. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement en voirie et/ou le fonds réservé à la voirie locale.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Audition des demandes de dérogation mineure pour les lots 5 725 150 et 5 725 151

5.2 Demandes de dérogation mineure pour les lots 5 725 150 et 5 725 151

2022-07-123 **TENANT COMPTE QUE** les lots 5 725 150 et 5 725 151 font chacun l'objet d'une demande de dérogation mineure;

TENANT COMPTE QUE ces lots bénéficient de droits acquis quant à leurs dimensions et donc que tout changement à leurs tenants et aboutissants les rendraient dérogatoires;

TENANT COMPTE QUE, dans le cadre d'opérations cadastrales, il est proposé d'échanger des parcelles de terrain entre ces 2 lots afin de créer les lots 6 524 733 et 6 524 734;

TENANT COMPTE QUE, suite à la création des nouveaux lots, les interventions suivantes sont prévues:

- que le chalet existant sur le lot 6 524 734 soit déplacé sur l'emplacement d'un chalet effondré bénéficiant d'un droit acquis sur le lot 6 524 733;
- qu'un nouveau chalet soit construit sur le lot 6 524 734 sur l'emplacement laissé vacant suite au déplacement du chalet existant.

Il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu

- D'acquiescer aux demandes de dérogation mineure pour les lots 5 725 150 et 5 725 151 visant à créer les lots 6 524 733 et 6 524 734 tel que défini sur la minute 19782 de l'arpenteur Élizabeth Genois;
- Et d'acquiescer aux interventions prévues tel que défini sur le plan d'implantation à la minute 19404v2 de l'arpenteur Élizabeth Genois.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5.3 Demandes à la commission de toponymie

2022-07-124 **CONSIDÉRANT QU'**il y a un lac sans nom et de nouvelles rues privées sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec doit officialiser le nom du lac et des rues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Huot

Et résolu ;

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale à faire les démarches nécessaires afin de faire officialiser les noms suivants:

- Lac Goulet: lac situé sur le lot 5 724 808 et une partie du lot 6 009 757;
- Chemin du Lac-Goulet: pour s'y rendre, il faut emprunter à partir de la route de la Traverse, la route de la Chute-du-Huit en direction Sud-Ouest jusqu'à son extrémité puis prendre l'embranchement en direction Nord ;
- Chemin du Lac-à-Matte: pour s'y rendre, il faut emprunter à partir de la route Rousseau, la route Gravel en direction Sud-Est puis le chemin du Lac-du-Castor en direction Est puis prendre le premier embranchement en direction nord;

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

6 **LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

6.1 **Association des Propriétaires du Lac Georges - demande d'aide financière**

2022-07-125 **CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de la vérification de la qualité de l'eau, l'Association des Propriétaires du Lac Georges demande une aide financière à la Municipalité de l'ordre de 50 % du coût d'analyse;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu de contribuer financièrement un montant de 59,99 \$ représentant 50 % du coût d'analyse des prélèvements d'eau pour 2022 dans le cadre du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

7 **AUTRES SUJETS**

7.1 **Varia**

7.1.1 **Achat d'un tracteur à gazon**

2022-07-126 Il est proposé par Madame Ginette Bourrée

Et résolu

De procéder à l'achat d'un tracteur à gazon de marque Cub Cadet 50 pouces chez GM Sport de Saint-Tite au coût de 6 199 \$, taxes en sus. Cette dépense sera défrayée à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

7.2 **Point d'information du Maire**

7.3 Période de questions

7.4 Levée de l'assemblée

2022-07-127 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier

Et résolu que la séance soit levée à 21 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et greffière-trésorière

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 15 juillet 2022.